

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 février 2015

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2529)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL999

présenté par
M. Dussopt, rapporteur

ARTICLE 27

À l'alinéa 7, substituer aux mots : « du présent article », les mots : « du présent I ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.